

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 2020

## Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Délégations du conseil municipal au maire
- Constitution de la commission communale des impôts directes (CCID)
- Affaire GASCARD
- Remplacement planétaire des horloges de l'église
- Amortissement des immobilisations et des subventions
- Commune :
  - Vote du Compte Administratif et affectation des résultats 2019
  - Vote du Compte de Gestion 2019
  - Tarif « Droit de stationnement » 2020
  - Vote des subventions aux associations 2020
  - Vote des RODP 2020
  - Vote des taux d'impositions 2020
  - Vote du Budget Primitif 2020
- SEA :
  - Vote du Compte Administratif et affectation des résultats 2019
  - Vote du Compte de Gestion 2019
  - Vote du Budget Primitif 2020
  - RPQS 2019
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRION sous la présidence de M. Philippe PETIT, Maire.

### Membres présents :

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Christian ROUIF, M. Benoit COPPIN, Mme Carinne QUENISSET, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Bernard LECESTRE, Mme Barbara BASTIEN, M. Bruno COMMENGE, M. Frédéric MALÈRE (arrivé à 19h10) et M. Éric SÉGADO.

Membres absents excusés : M. Philippe MAUNY (pouvoir à M. ROUIF)  
Mme Séverine COMMEAU (pouvoir à Mme BASTIEN)  
M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : M. Bruno COMMENGE

Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie, assiste au conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour deux sujets supplémentaires :

- « GESTION BUDGÉTAIRE – DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES »,
- « TARIF COMMERCE AMBULANT »

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à **13 voix « Pour »**, à **0 voix « Contre »** et **0 « Abstention »**.

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2020

Compte-rendu adopté, **13 à voix « Pour »**, à **0 voix « Contre »**, à **0 « Abstention »**.

## **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

- 1° Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
  - 2° Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
  - 3° Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
  - 4° Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux ;
  - 5° Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières ;
  - 6° Acceptation de dons et de legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - 7° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
  - 8° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
  - 9° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
  - 10° Demande de subvention à tout organisme financeur ;
  - 11° Possibilité d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique ;
- Les délégations consenties prendront fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Après délibération, à **14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'accorder les délégations ci-dessus à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Maire informe que la commission communale des impôts directs doit être nommée dans les deux mois suivant l'élection du conseil municipal ; qu'elle sera présidée par ses soins et sera composée de 06 membres titulaires et 06 membres suppléants. Toutefois, ces membres seront choisis par le Directeur Départemental des Services Fiscaux dans une liste de 24 noms établie par le conseil municipal.

### ***Propositions en tant que commissaires titulaires domiciliés dans la commune :***

MM COMTE René, FAVROT Fabien, MAUNY Philippe, LESIRE Philippe, SÉGADO Éric, CALLÉ André et LE ROUX Claude.

Mmes AUBINEAU Thérèse.

### ***Propositions en tant que commissaires suppléants domiciliés dans la commune :***

MM DURAND Christophe, THOMAS François, PREVOST Dominique, NOLOT Georges, LUGUES Sébastien, BOUARD Jean-François, DEFRANCE Thibault, COMMENGE Bruno et COPPIN Benoît.

Mmes QUENISSET Carinne et PICHON Nicole.

Monsieur le Maire propose de reporter ce sujet à un prochain conseil municipal pour compléter les listes de candidats.

## **AFFAIRE GASCARD**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le dossier GASCARD (maison en péril imminent depuis 2013, travaux de consolidation effectué par la commune, actuellement une procédure d'expropriation). Pour concrétiser la procédure d'expropriation, la commune doit avoir un projet concret à présenter au Tribunal Administratif. Pour cela, la Société AGÉCCO a réalisé une étude de faisabilité et propose 3 projets :

1. Démolition totale : 32 000 € HT

2. Démolition partielle avec réhabilitation d'une partie du logement en T3 :  
139 300 € HT

3. Réhabilitation totale en T5 = 200 000 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la suite à donner sur ce projet.

Après délibération, à **10 voix « Pour » le projet 2, et 2 voix « Pour » le projet 3, à 0 voix « Contre », à 3 « Abstention » (M. MAUNY, BORET et Mme COMMEAU)**, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de concrétiser la procédure d'expropriation de la propriété GASCARD en optant pour un projet futur qui sera à définir lors d'un prochain conseil.

### **REMPLACEMENT DU PLANÉTAIRE DES HORLOGES DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les quatre horloges du clocher de l'église ne fonctionnent plus. L'entreprise BODET est intervenue et a constaté que le planétaire est définitivement hors service.

Le devis s'élève à 3 360 € TTC pièces et main d'œuvre.

Après délibération, à **14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis établi par la Société BODET.

### **AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir les immobilisations et les subventions reçues pour ces mêmes biens, d'amortir les biens et les subventions en linéaire (répartition égale sur la durée de vie du bien) et il sera calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service.

Monsieur le Maire fixe le tableau des durées des immobilisations suivants :

- Logiciels	2 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Voitures et camions	5 ans
- Matériels classiques	6 ans
- Mobilier	10 ans
- Installations et appareils de chauffage	10 ans
- Équipements de garage et atelier	10 ans
- Équipements des cuisines	10 ans
- Équipements sportifs	10 ans
- Équipements des bâtiments	10 ans
- Installation et matériel de réseaux	10 ans
- Plantations	15 ans
- Installations de voirie	20 ans
- Bâtiments légers, abris	10 ans

Après délibération, à **14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le tableau des durées des immobilisations présenté ci-dessus.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget communal, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		227 407.93 €	28 411.64 €			198 996.29 €
Opérations de l'exercice 2019	491 622.85 €	495 481.29 €	79 531.79 €	195 440.68 €	571 154.64 €	690 921.97 €
TOTAUX	491 622.85 €	722 889.22 €	107 943.43 €	195 440.68 €	599 566.28 €	918 329.90 €

<b>Résultats de clôture</b>		231 266.37 €		87 497.25 €		318 763.62 €
Besoin de financement			0.00 €			
Excédent de financement				87 497.25 €		
Restes à réaliser			0.00 €	0.00 €		
Besoin de financement des RAR			0,00 €			
Excédent de financement des RAR				0,00 €		
Besoin total de financement			0.00 €			
Excédent total de financement				0.00 €		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			0.00 €			
						au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé;
			231 266.37 €			au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté;
3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de			87 497.25 €			au compte 001 (investissement); excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sur la proposition de Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux finances, le Maire quitte la table des délibérations.

Après délibération et vote à mains levées, par **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2019 et l'affectation des résultats du budget communal sont approuvés. *Le Maire revient à la table des délibérations.*

### **COMPTE DE GESTION 2019 - COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2019 de la Commune établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2019 présenté ci-dessus.

Après délibération et vote à mains levées, par **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2019 de la Commune est approuvé.

### **TARIF « DROIT DE STATIONNEMENT » 2020**

- **Taxi** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a un droit de place de stationnement pour un taxi sur la commune et que la redevance du droit de stationnement sur la commune s'élève à 320 €/an. Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux proposent de diminuer cette redevance pour l'année 2020 à hauteur de 100 € ou 150 €.

Après délibération à **8 voix « Pour » 150 € et 4 voix « Pour » 100 €, 0 voix « Contre », et 3 « Abstention » (M. MAUNY, BORET et Mme COMMEAU)**, le Conseil Municipal **DÉCIDE** que la redevance du droit de stationnement pour 2020 s'élève à 150 €.

- **Commerce ambulant** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un commerce ambulancier a demandé un droit de stationnement sur la commune pour proposer ses services de traiteur. Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de droit de stationnement pour tous les commerces qui souhaiteraient proposer des services sur la commune.

Année	Forfait journalier	
	Sans électricité	Avec électricité
2020	5 €	10 €

Après délibération à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **ACCEPTE** d'appliquer ce tarif « droit de stationnement » pour tous les commerces ambulants sur la commune.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

#### **Compte 6574 :**

- Comité des fêtes de Brion :	250.00 €
- ADEL :	150.00 €
- Association « Brion de France » :	130.00 €
- De Brion à Brion :	250.00 €
- De Brion à Brion (regroupement 2021) :	2 000.00 €
- Croq'Notes de Brion :	250.00 €
- Jouets Noël 2020 de l'École Maternelle :	250.00 €
- CFA La Brosse :	100.00 €
- CIFA :	40.00 €
- C.F.A. - B.T.P. :	100.00 €
- A. D. I. L. 89 :	80.00 €
- Secours Catholique :	50.00 €
- UNC Migennes :	50.00 €
- USJ :	200.00 €
- ASUCM Rugby :	100.00 €

dit que les crédits nécessaires (**4 000 €**) seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Après délibération à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'accorder les subventions ci-dessus aux différentes associations.

### **COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES » 2020**

Monsieur le Maire propose une enveloppe prévisionnelle de 8 000 € pour le compte 6232 – Fêtes et Cérémonies pour l'année 2020. Les crédits seront inscrits sur le budget communal 2020.

Après délibération, à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'enveloppe prévisionnelle de 8 000 € pour le compte 6232 – Fêtes et Cérémonies.

### **REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 2020**

#### **\* Ouvrages de transport et de distribution d'électricité – 2020**

La redevance maximale applicable aux communes inférieures ou égales à 2 000 habitants est de 212.45 €, arrondi à **212 €** pour 2020, soit un coefficient d'augmentation de 1.3885 par rapport à 2019.

Après délibération, à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ENEDIS (45, avenue des Clairions – 89000 AUXERRE) un titre de recettes d'un montant de **212,00 €**.

#### **\* Ouvrages de transport et de distribution de gaz – 2020**

La redevance est calculée comme suit :  $((0,035 \text{ €} \times 4\,568 \text{ m}) + 100 \text{ €}) \times 1,26 = 327.45 \text{ €}$  arrondie à **327 €**.

Après délibération, à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à GDF Réseau Distribution (66 rue Villette – 69425 LYON cedex 03) un titre de recettes d'un montant de **327,00 €**.

#### **\* Ouvrages de télécommunications électroniques – 2020**

Les dispositions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020, concernant les ouvrages de télécommunications électroniques sont les suivants :

OUVRAGES	LONGUEUR COMMUNALE	TARIFS	MONTANT TOTAL
Aérien	6,204 km	55.54 €/km	344.57 €
Souterrain	16,635 km	41.66 €/km	693.01 €
Installation au sol	1,50 m <sup>2</sup>	27.77 €/m <sup>2</sup>	41.65 €
<b>Total</b>			<b>1 079.23 €</b>

Après délibération, à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à ORANGE (CSPCF Comptabilité Fournisseurs, TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex) un titre de recettes d'un montant de **1 079.23 €**.

#### **GRDF : Redevance de Fonctionnement R1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la redevance GRDF pour l'année 2020 est de **855.90 €**, en application des articles 5 et 3 de l'annexe 1 du cahier des charges du contrat de concession qui lie GRDF et la Commune.

Après délibération, à **14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **ACCEPTE** et **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et d'adresser à GRDF (10 Viaduc Kennedy – BP 50358 – 54007 NANCY Cedex) un titre de recettes d'un montant de **855.90 €**.

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes pour 2020 et de les fixer comme suit :

	TAUX VOTÉS EN %	BASE D'IMPOSITION PRÉVISIONNELLE	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'Habitation	9.70 %	837 500	<b>81 238 €</b>
Taxe Foncière (bâti)	14.60 %	513 900	<b>75 029 €</b>
Taxe Foncière (non bâti)	41.44 %	66 500	<b>27 558 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>183 825 €</b>

Après délibération à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020 et de les fixer comme ci-dessus.

#### **BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 pour la Commune qui s'équilibre de la façon suivante avec proposition de le voter par chapitres.

##### **Fonctionnement :**

Dépenses			C002	Excédent fin 2019	231 266.37 €
Chap			Chap	Recettes	
60	Achat de fournitures et prestations	104 500.00 €	64	Remboursement charges de personnel	3 100.00 €
61	Services extérieurs	117 500.00 €	70	Locations diverses, redevances, taxes affouages, coupes de bois, cimetière	23 200.00 €
62	Autres services extérieurs	78 700.00 €	72	Immobilisations corporelles	0.00 €
63	Impôts taxes et cotisations	5 000.00 €	73	Impôts locaux, taxes diverses	343 337.00 €
64	Salaires + charges sociales	175 500.00 €	74	Dotations de l'Etat	69 514.00 €
65	Indemnités des Elus + charges sociales	60 500.00 €	75	Revenus des Immeubles	29 533.89 €
66	Intérêts des emprunts	1 858.38 €	76	Produits financiers	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000.00 €	77	Produits exceptionnels	200.00 €
68	Dotations aux amortissements	32 999.74 €			
73	FNGIR + Reversement pylônes	65 720.00 €			
022	Dépenses imprévues	25 634.27 €			
023	Virement à la section d'investissement	21 238.87 €			
<b>Total</b>		<b>700 151.26 €</b>	<b>Total</b>		<b>700 151.26 €</b>

##### **Investissement :**

Dépenses			C001	Excédent fin 2019	87 497.25 €
Chap			Chap	Recettes	
16	Remboursement emprunt + autres	14 280.01 €	024	Cession immobilisation	0.00 €

020	Dépenses imprévues	0.00 €	10	FCTVA	24 283.00 €
20	Immobilisation incorporelle	198 357.85 €	13	Subventions	19 619.00 €
21	Immobilisations corporelle	23 000.00 €	16	Emprunt à contracter	50 000.00 €
23	Immobilisation en cours	0.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	21 238.87 €
			28	Amortissements sur immos	32 999.74 €
<b>Total</b>		<b>235 637.86 €</b>	<b>Total</b>		<b>235 637.86 €</b>

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques.

*Monsieur ROUIF fait savoir que Monsieur MAUNY aurait souhaité que l'augmentation des indemnités des Élus se fasse proportionnellement aux nombres d'habitants sur la commune.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité des élus est fixée par la loi (décembre 2019), qu'elle sert notamment pour les déplacements et que la fonction de Maire implique d'importantes responsabilités.*

*Monsieur COPPIN informe que l'augmentation de l'indemnité des Élus est importante car elle était figée depuis longtemps.*

Après délibération et vote à mains levées, à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « abstention »** le budget primitif 2020 est adopté, par chapitres.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - SEA 2019**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>Résultats reportés 2018</b>		61 267.85 €		40 197.75 €		101 465.60 €
<b>Opérations de l'exercice 2019</b>	127 683.76 €	143 773.63 €	49 352.98 €	46 101.62 €	177 036.74 €	189 875.25 €
<b>TOTAUX</b>	<b>127 683.76 €</b>	<b>205 041.48 €</b>	<b>49 352.98 €</b>	<b>86 299.37 €</b>	<b>177 036.74 €</b>	<b>291 340.85 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>		77 357.72 €		36 946.39 €		114 304.11 €

Besoin de financement

0.00 €

Excédent de financement

36 946.39 €

Restes à réaliser

0.00 €

0.00 €

Besoin de financement des RAR

0,00 €

Excédent de financement des RAR

0,00 €

Besoin total de financement

0.00 €

Excédent total de financement

36 946.39 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

0.00 €

au compte 1068 (investissement) :  
excédent de fonctionnement capitalisé;

77 357.72 €

au compte 002 (fonctionnement) :  
excédent de fonctionnement reporté;

3° Considérant l'excédent d'investissement, décide d'affecter la somme de

36 946.39 €

au compte 001 (investissement);  
excédent d'investissement reporté

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Sur la proposition de Monsieur Christian ROUIF, Adjoint aux Finances, le Maire quitte la table des délibérations.

Après délibération et vote à mains levées, par **13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte Administratif 2019 et l'affectation des résultats du SEA sont approuvés. *Le Maire revient à la table des délibérations.*

### **COMPTE DE GESTION - SEA 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2019 du SEA établi par la Trésorerie de Joigny est identique au Compte Administratif 2019 présenté ci-dessus.

Après délibération et vote à mains levées, par **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, le Compte de Gestion 2019 du SEA est approuvé.

### **BUDGET PRIMITIF - SEA 2020**

Le Maire présente le Budget Primitif 2020 pour le SEA qui s'équilibre de la façon suivante et propose de le voter.

#### **Fonctionnement :**

N° Compte	Dépenses	BP 2020	N° Compte	Recettes	BP 2020
			002	Excédent Fonctionnement	<b>77 357.72 €</b>
6061	Fournitures non stockables	<b>7 000.00 €</b>	70111	Vente eau	<b>18 000.00 €</b>
6063	Petit matériel	<b>2 000.00 €</b>	701241	Redevance pollution	<b>10 500.00 €</b>
6064	Fournitures administratives	<b>500.00 €</b>	70128	Autres taxes et redevances	<b>1 700.00 €</b>
6071	Achat compteur	<b>6 000.00 €</b>			
611	Sous-traitance générale	<b>10 000.00 €</b>	704	Remboursement Travaux	<b>100.00 €</b>
61523	Réseaux	<b>35 000.00 €</b>	70611	Redevance asst collectif	<b>66 000.00 €</b>
6156	Maintenance logiciel	<b>150.00 €</b>			
616	Assurances	<b>3 000.00 €</b>	706121	Redevance modernisation réseau	<b>4 000.00 €</b>
618	Analyses d'eau	<b>3 000.00 €</b>	7064	Location de compteurs	<b>26 000.00 €</b>
626	La Poste et France Télécom	<b>1 000.00 €</b>	778	Autres produits exceptionnels	
627	Services bancaires	<b>100.00 €</b>	777	Quote-part subvt invt	<b>12 786.37 €</b>
628	Participation CCAM	<b>55 000.00 €</b>			
6378	Taxes AESN	<b>22 000.00 €</b>			
621	Personnel Communal (tps passé)	<b>10 000.00 €</b>			
66111	Intérêts à l'échéance	<b>4 895.55 €</b>			
673	Titres annulés	<b>6 000.00 €</b>			
6541	Créances Non-Valeur	<b>2 000.00 €</b>			
6811	Dotation aux amortissements	<b>36 382.07 €</b>			
ch 022	Dépenses imprévues	<b>12 416.47 €</b>			
Total		<b>216 444.09 €</b>	Total		<b>216 444.09 €</b>

#### **Investissements :**

N° Compte	Dépenses	BP 2020	N° Compte	Recettes	BP 2020
			001	Excédent d'Investissement	<b>36 946.39 €</b>
1641	Emprunt en euro	<b>20 692.59 €</b>	131	Subvention	<b>2 459.00 €</b>
2156	Matériel d'exploitation	<b>3 500.00 €</b>	2813	Construction	<b>3.50 €</b>
2158	Réserve pour investissement	<b>38 808.50 €</b>	28158	Dotation aux amortissements	<b>36 378.57 €</b>
1391	Amort Subvention d'équipement	<b>12 786.37 €</b>			
Total		<b>75 787.46 €</b>	Total		<b>75 787.46 €</b>

Après délibération et vote à mains levées, le Budget Primitif 2020 est adopté, à **14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**.

### **SEA : RPQS 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le rapport qui indique que le rendement du réseau est de 75.9% alors qu'il était de 78.9% en 2018. La qualité de l'eau distribuée est conforme à la réglementation.

Après délibération, à **14 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »,** le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

- Monsieur le Maire informe que la CCJ va créer une nouvelle taxe de 3% sur le Foncier Bâti. La fiscalité n'a jamais augmenté depuis la création de la CCJ en 2003 et la capacité d'autofinancement s'essouffle.
- L'installation du nouveau Conseil Communautaire aura lieu le 15 juillet prochain et les commissions communautaires suivront.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe qu'en 2021 aura lieu le recensement des habitants de la commune. Le coordonnateur communal désigné qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement sera Madame Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie.
- Monsieur le Maire fait un retour sur les questions diverses du dernier conseil :
  - Un skate park aux normes de sécurité représente un coût d'environ 50 000 € HT. Cette proposition ne sera pas retenue.
  - Clocher : attente d'un devis supplémentaire de la société Léon Noël et du rapport de l'expert d'assurance.
  - Le toboggan endommagé à la Fourchette a été démonté.
  - Après contact avec la boulangerie de Bussy-en-Othe, la vente de pain la nuit est rare (entre 22 h 00 et 06 h 00). Une affiche sera apposée pour le respect du voisinage (bruits de portières, musique trop forte).
  - Les regards d'assainissement ont été nettoyés au lotissement.
- Le nettoyage du ru est prévu par les employés communaux. Monsieur SÉGADO fait remarquer que les engins hydrauliques sont interdits pour le nettoyage en raison des potentielles fuites d'huile.
- Madame SYLVESTRE trouve qu'il manque un endroit de rassemblement et d'échange sur le village (commerce ambulants). Elle se renseigne pour faire venir un maraîcher. Madame LETHIMONNIER informe qu'à Looze il y a un marché nocturne 1 fois par mois avec buvette.
- Madame BASTIEN demande si le jeu démonté à la Fourchette sera remplacé ?  
*Monsieur le Maire informe qu'une somme a été allouée pour cela.*
- Monsieur MALÈRE demande si le dépôt de vêtements au container « Le Relais » peut reprendre ?  
*Le Maire informe que la CCJ a fait savoir que la collecte pouvait reprendre. Les habitants peuvent donc à nouveau apporter des vêtements **DANS** le container.*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 H 35.**

### **Table des délibérations :**

- DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)
- AFFAIRE GASCARD
- REMPLACEMENT PLANÉTAIRE DES HORLOGES DE L'ÉGLISE

- AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS
- COMMUNE :
  - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019
  - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019
  - TARIF « DROIT DE STATIONNEMENT » 2020
  - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020
  - COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES » 2020
  - VOTE DES RODP 2020
  - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020
  - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- SEA :
  - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019
  - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019
  - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
  - RPQS 2019

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Suivent les signatures :

NOMS	SIGNATURES	POUVOIRS	ABSENT EXCUSÉS/ NON EXCUSÉS
M. Philippe PETIT			
Mme Florence SYLVESTRE			
Mme Julie CARRA			
M. Christian ROUIF			
M. Benoît COPPIN			
M. Philippe MAUNY		M. ROUIF	X
Mme Séverine COMMEAU		Mme BASTIEN	X
Mme Carinne QUENISSET			
Mme Claire LETHIMONNIER			
M. Bernard LECESTRE			
Mme Barbara BASTIEN			
M. Bruno COMMENGE			
M. Jimmy BORET			X
M. Frédéric MALÈRE			
M. Éric SÉGADO			